

Règlement interne du Club Eist Heem

1. L'accès au Club

L'accès au club est réservé prioritairement aux personnes de plus de 50 ans, indépendamment du lieu de résidence, de la nationalité, de la religion et de l'ethnie.

Avec notre programme, nous proposons une gamme d'offres pour les personnes qui

- recherchent des liens sociaux avec un groupe
- souhaitent participer activement à la transition de la vie active à la retraite
- demandent des conseils individuels sur des questions spécifiques à l'âge et générales
- souhaitent participer à des actions de promotion préventive de la santé à caractère physique et psychologique
- veulent obtenir des informations et faire des formations continues
- sont à la recherche d'une activité active en tant que bénévole
- ont envie de vivre des activités intergénérationnelles
- ont envie de vivre des activités interculturelles

Le Club Eist Heem envoie gratuitement les brochures tous les 3 mois. La participation est donc gratuite, à condition qu'il n'y ait pas de frais particuliers dus à l'organisation des activités. Celles-ci sont déclarées dans la brochure et servent à la gestion et à l'organisation des activités.

L'accès au Club peut être refusé aux personnes qui enfreignent les dispositions du présent règlement interne ou interfèrent avec le bon déroulement des activités du Club.

L'utilisateur entre au Club et participe aux activités du Club à ses risques et périls. Le Club Eist Heem et Proxicom asbl en tant que gérance déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages causés au cours d'une activité. Les dommages subis dans le cadre du bénévolat sont couverts par une assurance responsabilité civile dans le cadre respectif.

2. Les activités et services du club

Le club développe des activités destinées au groupe de population décrit au point 1.

2.1. Les services comprennent les aspects suivants:

- Animation socioculturelle et sportive
- Éducation et information
- Rencontres et loisirs communs

Les activités sont basées sur les niveaux récréatifs, culturels, sportifs, artisanaux, artistiques, sociaux et autres et se déroulent sous la forme de rencontres à bas seuil, de repas partagés, de fêtes à caractère familial, d'activités sociales de bénévolat et d'entraide, de groupes de discussion, de visites guidées, de promenades commentées, d'excursions ou de voyages organisés, de conférences, de séminaires, de cours d'introduction ou de formation à des compétences spécifiques ou techniques ou similaires..

La fourniture de soins ou de services médico-thérapeutiques ne fait pas partie des services du Club Eist Heem.

2.2. Le programme du Club Eist Heem est élaboré par la chargée de direction en étroite collaboration avec l'équipe éducative. La brochure, qui résume toutes les activités du programme, est envoyée quatre fois par an à toutes les personnes, inscrites dans la base de données de clients et est affichée aux lieux centraux de la commune de Roeser. Les publications sont disponibles en ligne à l'adresse suivante www.eistheem.lu et www.clubaktivplus.lu

2.3. Les inscriptions sont acceptées pendant les heures de bureau (09h00 à 13h00) et pendant les activités. Une inscription n'est valable que si elle a été confirmée verbalement par notre personnel ou par e-

mail. Pour les activités plus importantes telles que les excursions, les voyages et les excursions organisées en coopération avec des partenaires externes, une facture est émise.

3. Jours et heures d'ouverture

Le club est ouvert au public du lundi au vendredi de 09h00 à 13h00 et pendant les activités.

Les horaires des différentes activités sont annoncés dans notre brochure. Pour la durée des activités, nous ne pouvons faire que des estimations.

Si le club n'est pas ouvert au public à certaines périodes de l'année, nous l'annoncerons dans la brochure et l'afficherons sous forme d'avis sur la porte d'entrée.

4. Mesures de sécurité et d'hygiène

La direction veille au respect des mesures de sécurité et d'hygiène au sein des salles du club et dans l'organisation des activités. À cette fin, elle donne les instructions nécessaires au personnel.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du Club Eist Heem.

Les personnes visitant le club sont priées de respecter les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que la propreté des lieux. Le non-respect de cette consigne peut entraîner l'exclusion.

5. La plateforme de coopération

Le Conseil d'Administration de la Proxicom asbl désigne la personne de contact et le personnel qui représentent le club au plateforme de coopération en face du Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, qui a lieu deux fois par an avec un représentant de la commune de Roeser. En cas de modification de ces règlements, la Plateforme de coopération en sera informée.

6. Personnel

Notre personnel est tenu de respecter les règles de la convention collective CCT-SAS.

Dans le cadre de nos activités, chaque employé(e) est chargé(e) de s'assurer que tout se déroule en toute sécurité.

Tous les employés reçoivent une formation et une formation continues sur les règles de sécurité en vigueur.

Berchem, le 27. mai 2024

Le Conseil d'Administration de la
Proxicom asbl

Direction du
Club Eist Heem